



19 mai 2017

16 votants

Approbation du PV du Conseil du 03 mai 2017

Ajout d'une délibération : contrat de location d'un photocopieur

Remboursement de l'avance à la coopérative scolaire pour la classe de découverte

Sur proposition du maire et de la conseillère déléguée,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de rembourser à la coopérative scolaire de l'école Jean Rostand la somme de 315.00 € avancée lors de l'organisation de la classe découverte qui s'est déroulée du 14 mars au 19 mars 2017.

Adopté à l'unanimité

Animation musicale, repas des Anciens

Sur proposition du maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Retient pour l'animation du repas des anciens qui aura lieu le 15 octobre 2017, la proposition de prestation musicale de l'Association Les R'Joyeux pour un montant est de 580,00 € TTC.

Adopté à l'unanimité

Subvention exceptionnelle à l'association DBDC

Considérant l'organisation par l'association DBDC de la brocante BROC'N'ROLL musicale qui se déroulera le 18 juin 2017, et l'ampleur de la manifestation,

Sur proposition du maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 2000 €

Adopté à l'unanimité

Subvention exceptionnelle à l'association Messein en Fête

Considérant l'organisation par l'association Messein en Fête de la Fête du Lac qui se déroulera le 22 juillet 2017, et l'ampleur de la manifestation,

Sur proposition du maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000.00 €

Adopté à l'unanimité

(M. Perrot ne participe pas au vote)

Contrat de location d'un photocopieur pour l'école Jean Rostand

Sur proposition du maire, et de la conseillère déléguée,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de souscrire un contrat de location d'un photocopieur de marque KYOCERA modèle TA 3011 i destiné à l'école Jean Rostand auprès de la société AG COM – 9 rue André-Marie Ampère à METZ à raison de 21 trimestres pour la somme de 480.00 € HT/trimestre

Adopté à l'unanimité

Acceptation de Devis

Sur proposition du maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte de signer les propositions suivantes :

- Forfait pour le balayage mécanisé des fils d'eau par la société VIVALOR – 17 rue Moussières à Ville en Vermois à raison de 895.00 € HT le passage. L'évacuation des déchets restera à la charge de la commune sinon, il conviendra de prévoir la somme de 145 € HT/tonne pour une évacuation vers un centre de traitement des déchets.

- Nettoyage de 3 parcelles situées au Pâtis des Iles (démolition, évacuation des déchets, ...) par M. SCHOOR Lionel, 2 rue du Haut du Clos à Messein pour la somme de 6500.00 € TTC, sous réserve de ~~l'acceptation~~ **l'obtention** des fonds Barnier,
- Branchement « Eaux usées - eau potable » effectué par la Communauté de Communes Moselle et Madon sur le terrain communal mis à disposition de l'association « Boule loisir de Messein » dont le montant est de 6119.23€ TTC

- Aménagement du trottoir au niveau du passage piétons rue Joliot Curie par la société LOR TP de Maxéville pour la somme de 1937.00 € HT

- Création d'un parking VL rue Château face au n° 56 par TPM Saintois – 1 bis rue des Rosiers à LALOEUF-VELLE pour la somme de 4 803.05 € HT

- Création d'un accès en enrobés devant le 33 de la rue Saint Maurice par TPM Saintois – 1 bis rue des Rosiers à LALOEUF-VELLE pour la somme de 2 252.75 € HT

Adopté à l'unanimité